

Arts du Verre et du Cristal

RNCP6602 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	CAP — Certificat d'aptitude professionnelle
Code(s) NSF	224
Formacode(s)	45567
Code(s) ROME	B1602
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2022

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE · SIRET : 11004301500012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du CAP Arts du Verre et du Cristal participe à la réalisation de produits verriers au sein d'une équipe, sous l'autorité et l'encadrement d'un responsable. Sa connaissance du matériau et sa maîtrise des gestes lui permettent de :

- préparer le poste de travail, les outillages et la matière d'œuvre,
- façonner la matière en vue de la réalisation d'un produit,
- contrôler et ajuster sa propre mise en œuvre,
- rendre compte.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Blocs de compétences

RNCP6602BC01 — Analyse d'une situation professionnelle

LISTE DE COMPÉTENCES

- Prendre connaissance des consignes et décoder les documents fournis (dossier technique et procédure),
- Identifier les matières d'oeuvre,
- Identifier les matériels, les outillages, les fluides,
- Identifier les outils de contrôle,
- Prendre connaissance des règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement,
- Etablir la chronologie des opérations à réaliser en fonction des contraintes esthétiques et techniques,
- Participer à la résolution des problèmes en proposant des améliorations ou des solutions,
- Rendre compte oralement, graphiquement ou par écrit en choisissant et en utilisant les outils, les supports, les techniques, les principes et les codes adaptés,
- Respecter les règles d'hygiène, de sécurité,
- Respecter les règles d'environnement.

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation

(voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)

RNCP6602BC02 — Analyse technique et réalisation

LISTE DE COMPÉTENCES

- Effectuer les cueillages au ferret et à la canne,
- Façonner le verre prélevé en vue de le souffler,
- Effectuer le soufflage pour réaliser la pièce demandée,
- Effectuer le pressage pour réaliser la pièce demandée,
- Effectuer le détachage et la mise à l'arche de recuisson,
- Effectuer le parachèvement (traçage, décallotage, flettage, chanfreinage, sciage, rebrulage, patinage, dépontillage, polissage),
- Effectuer le décor (compassage, ébauche, taille, sablage),
- Assurer l'arrêt de la fabrication,
- Adapter le geste et la posture en fonction de l'opération à effectuer et en respectant les règles d'ergonomie,
- Vérifier la conformité des opérations en cours de fabrication,
- Effectuer l'auto contrôle.

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)

RNCP6602BC03 — Français, Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique

LISTE DE COMPÉTENCES

Français

- Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer
- Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire
- Devenir un lecteur compétent et critique
- Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle.

Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique

- Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures
- Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace
- Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés
- Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien.

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)

RNCP6602BC04 — Mathématiques-Sciences physiques et chimiques

LISTE DE COMPÉTENCES

- Rechercher, extraire et organiser l'information.
- Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité.
- Expérimenter.
- Critiquer un résultat, argumenter.
- Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit.

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)

RNCP6602BC05 — Education physique et sportive

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues

- Réaliser une performance motrice maximale
- Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains
- Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique
- Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif
- Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité.

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation

(voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)

RNCP6602BC06 — Langue vivante obligatoire

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences de niveau A2 du CECRL

S'exprimer oralement en continu

Interagir en langue étrangère

Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)

RNCP6602BC07 — Unité facultative : Arts appliqués et cultures artistiques

LISTE DE COMPÉTENCES

- Utiliser des moyens d'expression, des techniques et des méthodes élémentaires impliqués dans toute démarche artistique
- Se repérer dans l'histoire de l'art par la connaissance de quelques œuvres, auteurs et mouvements relevant du patrimoine comme de la création contemporaine

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du CAP Arts du Verre et du Cristal exerce son activité dans les secteurs de la verrerie – cristallerie, de la miroiterie, du vitrail, de la décoration sur verre au sein de structures de tailles différentes (très petites entreprises, entreprises artisanales, petites et moyennes entreprises).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Décorateurs, tailleurs, graveurs, verriers, vitraillistes, ...

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Inadéquation géographique, Manque de main-d'œuvre disponible, Non-durabilité de l'emploi
Salaire médian (mensuel)	1 667 €
Familles professionnelles (FAP)	E1X30 — Ouvriers de l'industrie verrière, céramique et matériaux de construction · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	983
Jugés difficiles à recruter	30 %
Emplois saisonniers	17 %
Familles professionnelles (FAP)	E1X30 — Ouvriers de l'industrie verrière, céramique et matériaux de construction

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ;

- de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Idem

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	9 937 €
Selon la branche	8 440 € – 9 937 €
Prise en charge	Branches concernées
9 937 €	Valeur par défaut · 212 branches
8 440 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/08/2022
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP523

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP36426

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

Eduscol

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/6602/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	27
Montant total engagé	42 678 €
Coût moyen par dossier	1 581 €
Durée moyenne	78 h
Période	06/2021 – 07/2022
France compétences	68 %
Entreprise	29 %
Reste à charge titulaire	3 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.